

comme MM. Gaetano Arangio-Ruiz (Italie) et Oscar Schachter (États-Unis). MM. Allan E. Gotlieb et Prosper Weil ont été nommés par le gouvernement canadien et le gouvernement français, respectivement.

La procédure orale, qui fait suite à la présentation de deux pièces de plaidoiries écrites, en juin 1990 et en février 1991, prendra fin le 23 août. La décision du Tribunal, qui sera définitive et obligatoire pour les deux parties, devrait être rendue à la fin de 1991 ou au début de 1992.

-30-

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias peuvent s'adresser au :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874

ou à :

Communications et affaires publiques
Ministère de la Justice
(613) 957-4211